

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1433

17 juin 2013

SOMMAIRE

Africa Agriculture and Trade Investment Fund	68768	MGP Europe Parallel (Lux) S.à r.l.	68779
Alfa Lula Alto S.à r.l.	68751	MGP Europe Parallel (Lux) S.à r.l.	68778
Bamboleo S.A.	68762	MGP Europe Parallel (Lux) S.à r.l.	68779
Belissima	68762	Morgan Stanley Luxembourg Equity Holdings S.à r.l.	68774
Bellagio	68762	Muscle Machine Holding S.A.	68780
Betula S.A.-SPF	68762	Neinver Luxembourg S.à r.l.	68783
Boucherie-Traiteur Schmit S.à r.l.	68763	Noremar S.A.	68766
Bowlingcenter Fuussekaul, s.à r.l.	68762	Prantomoda S.à r.l.	68777
Brasserie Georges VI S.à r.l.	68762	Roquette Re S.A.	68776
Cadanor S.A.	68784	Société Civile Immobilière Andama	68784
Café Planet S.à r.l.	68784	Société Générale d'Investissement Sarl ..	68784
Centrale d'achat de Bois Tropicaux	68758	Sofilec	68783
Genesis Smaller Companies	68750	SOMALRE, Société de Réassurance Tar-	
Ivory Investments Two S.à r.l.	68738	kett	68783
Klover SPF, S.A.	68774	Soparsec S.A., SPF	68784
Laure Sarl	68768	Soudinvest SA	68763
LBC II Goodwater Holdings S.à r.l.	68767	Stelarlux Capital S.A.	68750
Lestrade International S.à r.l.	68773	Studio 3 S.à r.l.	68749
LiMP S.à r.l.	68774	Sud Viandes S.à r.l.	68749
Lloyds TSB International Portfolio	68782	Sumitomo Mitsui Trust Bank (Luxem-	
LTP INVEST S.A., société de gestion de		bourg) S.A.	68738
patrimoine familial, en abrégé SPF	68781	Take Off Sarl	68777
Lux Consult Invest S.A.	68783	Taylor S.A., SPF	68750
Luxmob S.à r.l.	68780	Transcom Investments & Finance S.A. ...	68750
LYXOR Selection Fund	68773	Trans Europa Stahl Logistik S.A.	68738
Maj Invest Alternative	68781	Traxys S.à r.l.	68765
Malinean S.A.	68778	UBS ETF	68749
Medtronic IP Holding International Lu-		UPS Group Luxembourg S.à r.l.	68779
xembourg S.à r.l.	68782	WCC Europe S.à r.l.	68779
Metis Holding S.à r.l.	68781	WCC Germany S.à r.l.	68780

T.E.S. Log. S.A., Trans Europa Stahl Logistik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5440 Remerschen, 117, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 66.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050969/10.

(130061571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Sumitomo Mitsui Trust Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 22.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050939/9.

(130062370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Ivory Investments Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 176.765.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twenty-second day of March.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Fjord Fund Two L.P., a limited partnership incorporated under the law of Isle of Man, having its registered office at 3rd Floor, Exchange House, 54-62 Athol Street, Douglas, IM1 1JD, Isle of Man,
hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Ivory Investments Two S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by

subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate in Luxembourg or abroad, irrespective of the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital of the Company is set at twenty thousand five hundred Euro (EUR 20,500.-) represented by five hundred (500) ordinary shares (the Ordinary Shares and individually an Ordinary Share), and forty (40) Class A tracker shares (the Class A Tracker Shares and individually, a Class A Tracker Share), forty (40) Class B tracker shares (the Class B Tracker Shares and individually, a Class B Tracker Share), forty (40) Class C tracker shares (the Class C Tracker Shares and individually, a Class C Tracker Share), forty (40) Class D tracker shares (the Class D Tracker Shares and individually, a Class D Tracker Share), forty (40) Class E tracker shares (the Class E Tracker Shares and individually, a Class E Tracker Share), forty (40) Class F tracker shares (the Class F Tracker Shares and individually, a Class F Tracker Share), forty (40) Class G tracker shares (the Class G Tracker Shares and individually, a Class G Tracker Share), and forty (40) Class H tracker shares (the Class H Tracker Shares and individually, a Class H Tracker Share), each having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), all subscribed and fully paid-up (collectively, the Tracker Shares and individually, a Tracker Share) that will track the performance and return of a particular asset or assets of the Company (collectively, the Designated Assets and individually, a Designated Asset) which shall be deemed to include not only the Designated Asset identified as such but also (i) the proceeds of sale (whether in cash or otherwise) of all or any part of such Designated Asset, (ii) any asset which may from time to time reasonably be regarded as having replaced in whole or in part such Designated Asset including, for the avoidance of doubt, any proceeds of sale (whether in cash or otherwise) received in respect of any such Designated Asset, (iii) any asset acquired in respect of, or as a consequence of owning, any such Designated Asset, and (iv) any income distribution or capital distribution received by the Company in respect of, or in consequence of, owning such Designated Asset.

5.2. The Company may issue from time to time additional classes of Tracker Shares by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders amending these Articles.

5.3. The Designated Asset in respect of any class of Tracker Shares issued by the Company shall be determined by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders, which can be adopted in writing or at a general meeting of shareholders.

5.4. In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. Any share premium paid in respect of the subscription of any Tracker Share of a specific class shall be allocated to a share premium account corresponding to that specific class of Tracker Shares.

5.5. The Tracker Shares shall collectively and irrespectively of their class be designated as the shares and individually and irrespectively of their class be designated as a share. The holders of the shares are together referred to as the shareholders.

5.6. The board of managers shall be entitled in their absolute discretion (but taking such advice from any auditors or any external counsel as they may deem required) to specify whether at the time of designation of the Designated Asset, or at any time thereafter, the liabilities (including costs and expenses incurred by the Company in whole or in part in respect of a Designated Asset) assumed or incurred by the Company are properly allocated to and are supported by a

specific Designated Asset, and for the purposes of these Articles, should be treated as reducing the value of that Designated Asset.

5.7. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles, provided that, unless the holders of a majority of the Tracker Shares of a particular existing class shall otherwise agree in writing, no Tracker Shares of that particular class shall be issued except to existing holders of Tracker Shares of that class

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.3. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. In the course of any given financial year, the Company may repurchase, at the option of its shareholders, any class of Tracker Shares at a repurchase price calculated as follows: the aggregate par value of the class of Tracker Shares to be repurchased plus the share premium allocated to the class of Tracker Shares to be repurchased plus an amount corresponding to the net profit to be allocated to the class of Tracker Shares to be repurchased in accordance with article 15.2 of these Articles plus any amount booked in the specific reserve account of the class of Tracker Shares to be repurchased, less any dividend already declared but not yet paid by the Company on the specific class of Tracker Shares to be repurchased. For the purpose of this article, the determination of the repurchase price shall be made by the board of managers.

6.6. The repurchase of any class of Tracker Shares in accordance with article 6.5. of these Articles is permitted provided that: (i) a class of Tracker Shares is always repurchased in full; (ii) sufficient distributable reserves are available to pay the repurchase price of the class of Tracker Shares to be repurchased, such distributable reserves to be evidenced by interim accounts of the Company as of the repurchase date, to be prepared by the board of managers; and (iii) the repurchase is followed by a reduction of the capital of the Company. The repurchase shall be decided by the sole shareholder or by the shareholders in accordance with article 5.7 of these Articles.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the Board). The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Board of managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. Board

resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (the Shareholders' Circular Resolutions). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from any manager or from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Shareholders' Circular Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder.

When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of July and ends on the thirtieth (30) of June of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. After the allocation of any profits to the reserve required by the Law, all remaining profits shall be allocated to each class of Tracker Shares as follows:

The profits generated from the relevant Designated Asset minus the costs or expenses related to such Designated Asset (as determined in accordance with article 5.6 of these Articles).

The sole shareholder or the general meeting of shareholders may decide to pay the profits allocated as per article 15.2 of these Articles as dividends and/or transfer them to the specific reserve account of the relevant class of Tracker Shares.

After allocation of the profits to the reserve required by the Law and to each class of Tracker Shares in accordance with article 15.2 of these Articles, any remaining profits may be distributed to the shareholders in proportion of their ownership in the share capital of the Company or carried forward to the general profit carried forward account of the Company.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided by the Law.

16.2. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities), who do not need to be shareholders, appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided for in the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders or by the Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company, it being understood that the liquidation proceeds of the Company shall be distributed to each class of Tracker Shares in accordance with the return and performance of the Designated Asset tracked by each class of Tracker Shares but after payment of the Company's liabilities and expenses as per article 16.3 of these Articles.

16.3. For the purpose of article 16.2 of these Articles:

(i) any liabilities or expenses of the Company attributable to, or incurred in respect of, a Designated Asset shall be regarded as a reduction in the value of the assets forming part of such Designated Asset;

(ii) any liabilities or expenses of the Company not falling within (i) above shall be regarded as a reduction in the value of the assets of all the Designated Assets in proportion of the value of the assets comprised in them respectively; and

(iii) in the event that the liabilities or expenses to be applied in reduction of a particular Designated Asset under (i) or (ii) above exceed the value of that asset, the value of that asset shall be regarded as nil and such shortfall shall be applied in reduction of the other Designated Asset in proportion to the value of the assets comprised in them respectively (such value being calculated, in the case of each asset, after first giving effect to the reductions required by paragraphs (i) and (ii) above).

16.4. Any surplus resulting from the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company as per articles 16.2 and 16.3 of these Articles shall be distributed to the shareholders in proportion of their ownership in the share capital of the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 30 June 2014.

Subscription - Payment

Thereupon, Fjord Fund Two L.P., pre-named and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) Ordinary Shares, forty (40) Class A Tracker Shares, forty (40) Class B Tracker Shares, forty (40) Class C Tracker Shares, forty (40) Class D Tracker Shares, forty (40) Class E Tracker Shares, forty (40) Class F Tracker Shares, forty (40) Class G Tracker Shares, forty (40) Class H Tracker Shares, in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twenty thousand and five hundred euro (EUR 20,500), with a payment of a total share premium of fifty thousand euro (EUR 50,000) which will be linked to the Ordinary Shares.

The amount of seventy thousand and five hundred euro (EUR 70,500) is at the disposal of the Company

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand nine hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

Victoria Management Services S.A., a public limited liability company (société anonyme) existing and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 47765.

2. The registered office of the Company is set at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour de mars.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Fjord Fund Two L.P., une société en commandite constituée selon les lois de l'île de Man, ayant son siège social situé au 3^{ème} Etage, Exchange House, 54-62 Athol Street, Douglas, IM1 1JD, Ile de Man,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'établir comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Ivory Investments Two S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut investir dans l'immobilier tant au Luxembourg ainsi qu'à l'étranger, quels que soient les modalités d'acquisition, en ce compris mais sans y être limité à l'acquisition par voie de vente ou de réalisation des sûretés.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital de la Société est fixé à vingt mille cinq cents Euros (EUR 20.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires et individuellement une Part Sociale Ordinaire), et quarante (40) parts sociales traçantes de classe A (les Parts Sociales Traçantes de Classe A et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe A), quarante (40) parts sociales traçantes de classe B (les Parts Sociales Traçantes de Classe B et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe B), quarante (40) parts sociales traçantes de classe C (les Parts Sociales Traçantes de Classe C et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe C), quarante (40) parts sociales traçantes de classe

D (les Parts Sociales Traçantes de Classe D et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe D), quarante (40) parts sociales traçantes de classe E (les Parts Sociales Traçantes de Classe E et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe E), quarante (40) parts sociales traçantes de classe F (les Parts Sociales Traçantes de Classe F et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe F), quarante (40) parts sociales traçantes de classe G (les Parts Sociales Traçantes de Classe G et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe G), et quarante (40) parts sociales traçantes de classe H (les Parts Sociales Traçantes de Classe H et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe H), chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (collectivement, les Parts Sociales Traçantes et individuellement, une Part Sociale Traçante), qui traceront la performance et le rendement d'un actif particulier ou d'actifs de la Société (collectivement les Actifs Désignés et individuellement l'Actif Désigné) qui seront censés comprendre non seulement l'Actif Désigné identifié comme tel mais aussi (i) les produits de la vente (soit en espèces ou autrement) de tous ou une partie de cet Actif Désigné, (ii) tout actif qui peut de temps à autre raisonnablement être considéré comme ayant remplacé entièrement ou en partie cet Actif Désigné en ce compris, pour éviter le moindre doute, tout produits de la vente (soit en espèces ou autrement) reçu pour tel Actif Désigné, (iii) tous actif acquis concernant, ou en conséquence de la détention, un tel Actif Désigné, et (iv) une distribution de revenu ou une distribution de capital reçue par la Société concernant, ou en conséquence, de la détention de cet Actif Désigné.

5.2. La Société peut émettre de temps à autre des classes supplémentaires de Parts Sociales Traçantes par une résolution de l'associé unique ou une résolution des associés modifiant les présents Statuts.

5.3. Les Actifs Désignés relatifs à chaque classe de Parts Sociales Traçantes émises par la Société seront déterminés par une résolution de l'associé unique ou une résolution des associés pouvant être adoptée par résolutions écrites ou lors d'une assemblée générale des associés.

5.4. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toute prime payée pour toute part sociale en plus de sa valeur nominale, sera versée. Toute prime d'émission versée pour la souscription de toute Part Sociale Traçante d'une classe spécifique sera versée sur un compte de prime d'émission correspondant à cette classe spécifique de Parts Sociales Traçantes.

5.5. Les Parts Sociales Traçantes seront collectivement, et sans tenir compte de leur classe, désignées comme les parts sociales et individuellement, et sans tenir compte de leur classe, comme une part sociale. Les détenteurs des parts sociales sont ensemble désignés comme les associés.

5.6. Le conseil de gérance pourra à son entière discrétion (mais en prenant conseil auprès de réviseurs ou de conseillers externes qu'il jugera nécessaire) préciser, soit au moment de la désignation des Actifs Désignés ou ultérieurement, que le passif (en ce compris les frais et dépenses subis par la Société en totalité ou en partie pour un Actif Désigné) assumé ou encouru par la Société, soit correctement réparti et supporté par un Actif Désigné particulier, et pour les besoins des présents Statuts devrait être traité comme réduisant la valeur de cet Actif Désigné.

5.7. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, à une ou plusieurs reprises, par une résolution de l'associé unique ou des associés aux conditions de quorum et de majorité fixées par les présents Statuts, ou le cas échéant, par la Loi, prévues pour la modification des présents Statuts, pourvu que, sauf si les détenteurs d'une majorité des Parts Sociales Traçantes d'une classe particulière existante en décident autrement par écrit, aucune Part Sociale Traçante de cette classe ne soit émise sauf aux détenteurs existants des Parts Sociales Traçantes de cette classe.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.3. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. Au cours d'une année sociale donnée, la Société peut racheter, au choix de ses associés, une classe de Parts Sociales Traçantes à un prix de rachat calculé de la manière suivante: la valeur nominale totale de la classe de Parts Sociales Traçantes à racheter plus la prime d'émission versée pour la classe de Parts Sociales Traçantes à racheter plus un montant correspondant au bénéfice net à affecter à la classe de Parts Sociales Traçantes à racheter conformément à l'article 15.2 des présents Statuts plus tout montant enregistré dans le compte de réserve spécifique de la classe de Parts Sociales Traçantes à racheter, moins tout dividende déjà déclaré mais non payé par la Société pour la classe de Parts Sociales Traçantes à racheter. Pour les besoins du présent article, la détermination du prix de rachat sera effectuée par le conseil de gérance.

6.6. Le rachat d'une classe de Parts Sociales Traçantes conformément à l'article 6.5. des présents Statuts est autorisé à condition que: (i) l'intégralité d'une classe de Parts Sociales Traçantes soit toujours rachetée; (ii) des réserves distribuables suffisantes soient disponibles pour payer le prix de rachat de la classe de Parts Sociales Traçantes à racheter, lesdites réserves distribuables seront documentées par des comptes intermédiaires de la Société à la date du rachat

dressés par le conseil de gérance; et (iii) le rachat est suivi d'une réduction du capital de la Société. Le rachat sera décidé par l'associé unique ou les associés conformément à l'article 5.7 des présents Statuts.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le Conseil). Le(s) gérant(s) ne doit/doivent pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison).

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés aux associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du Conseil, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

(ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux et limités à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que celles-ci soient approuvées par au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature unique de tout gérant de la Société ou par la signature de toutes personnes à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2 de ces Statuts.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Circulaires des Associés). Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous

les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande de tout gérant ou d'associés représentant plus d'un dixième (1/10) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées à cette seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice sociale de la Société commence le premier (1^{er}) jour du mois de juillet et se termine le trentième (30^{ème}) jour du mois de juin de l'année suivante.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés à l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans mais qui peut être renouvelé.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Après l'affectation de bénéfices à la réserve légale tel que requis par la Loi, tous les bénéfices restants seront affectés à chaque classe de Parts Sociales Traçantes de la manière suivante:

Les bénéfices générés par l'Actif Désigné en question moins les frais ou dépenses directement liés à cet Actif Désigné (tel que déterminé conformément à l'article 5.6 des présents Statuts).

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de payer les bénéfices affectés en vertu de l'article 15.2 des présents Statuts sous forme de dividendes et/ou les transférer au compte de réserve spécifique de la classe de Parts Sociales Traçantes concernée.

Après affectation des bénéfices à la réserve requise par la Loi et à chaque classe de Parts Sociales Traçantes conformément à l'article 15.2 des présents Statuts, tous bénéfices restant sera distribué aux associés proportionnellement à leur participation dans le capital social de la Société ou reporté au compte général de profits reportés de la Société.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés par la distribution de dividendes intérimaires.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

16.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), associés ou non, nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés ou de la Loi, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société, étant entendu que le produit de liquidation de la Société sera distribué à chaque classe de Parts Sociales Traçantes conformément au rendement et à la performance de l'Actif Désigné que chaque classe de Parts Sociales Traçantes trace mais après paiement de toutes les dettes et dépenses en vertu de l'article 16.3 des présents Statuts.

16.3. Pour les besoins de l'article 16.2 des présents Statuts:

(i) toutes dettes et dépenses de la Société attribuables à, ou encourues pour, un Actif Désigné seront considérées comme une réduction de la valeur des actifs faisant partie de cet Actif Désigné;

(ii) toutes dettes et dépenses de la Société n'entrant pas dans le cadre du point (i) ci-dessus seront considérées comme une réduction de la valeur des actifs de tous les Actifs Désignés proportionnellement à la valeur des actifs qu'ils contiennent; et

(iii) au cas où les dettes et dépenses à appliquer pour la réduction d'un Actif Désigné particulier d'après (i) et (ii) ci-dessus dépassent la valeur de cet actif, la valeur de cet actif sera considérée comme nulle et ce déficit s'appliquera à la réduction de l'autre Actif Désigné proportionnellement à la valeur des actifs qu'ils comprennent (cette valeur est calculée, pour chaque actif, après avoir donné en premier effet aux réductions requises par les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

16.4. Tout surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société conformément aux articles 16.2 et 16.3 ci-dessus sera distribué aux associés proportionnellement à leur détention du capital de la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 30 juin 2014.

Souscription - Libération

Sur ces faits, Fjord Fund Two L.P., pré-désignée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinq cent (500) Parts Sociales Ordinaires, quarante (40) Parts Sociales Traçantes de Classe A, quarante (40) Parts Sociales Traçantes de Classe B, quarante (40) Parts Sociales Traçantes de Classe C, quarante (40) Parts Sociales Traçantes de Classe D, quarante (40) Parts Sociales Traçantes de Classe E, quarante (40) Parts Sociales Traçantes de Classe F, quarante (40) Parts Sociales Traçantes de Classe G, quarante (40) Parts Sociales Traçantes de Classe H, sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un

montant de vingt mille cinq cents Euros (EUR 20.500), avec paiement d'une prime d'émission totale de cinquante mille Euros (EUR 50.000) qui sera liée aux Parts Sociales Ordinaires.

Le montant de soixante-dix mille cinq cents Euros (EUR 70.500) est à la disposition de la Société, tel qu'attesté au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. L'entité suivante est nommée en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Victoria Management Services S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 47.765

2. Le siège social de la Société est établi au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante ci-dessus que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 mars 2013. Relation: EAC/2013/4182. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013052725/620.

(130064406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

UBS ETF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 83.626.

Les comptes annuels au 31 Decembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050977/9.

(130061791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Studio 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8436 Steinfort, 71, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 32.280.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050936/10.

(130062046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Sud Viandes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 30, rue Jos Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 147.510.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050938/10.

(130062348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Taylor S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.232.

Le Bilan au 30.11.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050955/10.

(130062022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Transcom Investments & Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 73.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TRANSCOM INVESTMENTS & FINANCE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013050970/11.

(130062093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Genesis Smaller Companies, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.867.

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2013, les actionnaires de la société d'investissement à capital variable 'Genesis Smaller Companies' ont reconduit les mandats d'Administrateurs de Richard Goddard, Martyn Ryan et John Christopher Wilcockson et renouvelé le mandat de réviseur d'entreprise de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 23 avril 2013.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2013052645/13.

(130064709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Stelarlux Capital S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 125.102.

Les comptes annuels au 31 mai 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013050932/12.

(130061654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Alfa Lula Alto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 176.755.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth of April.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

SBM Holding Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg laws, having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twenty thousand United States Dollars (USD 20.000,00), and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 172142,

here represented by Ms. Euryale Didillon, employee, having her professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 8, 2013.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Alfa Lula Alto S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

The Company's corporate object also consists in the purchase, sale, reception, in giving in leasing, the lease, the sub-lease and/or in operating ships as well as any offshore or maritime equipment, and all the commercial and financial operations which relate directly or indirectly to such activities.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20.000,00) represented by twenty thousand (20.000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Any share premium paid on top of the nominal value of any share at issuance shall be allocated to the share premium account. Any share premium so paid upon subscription for any shares shall be deemed to be automatically attached and

shall always remain attached to the shares in respect of which it has been paid, and shall be reimbursed or otherwise distributed solely to the owner of such shares at the time of such reimbursement or distribution, who shall have exclusive rights to such premium.

There shall also be a special equity reserve account (account 115 "apport en capitaux propres non rémunérés par des titres" of the Luxembourg Chart of Accounts provided for by the Grand Ducal regulation of June 10, 2009), into which equity contributions may also be made without the issuance of shares. Any amount paid and allocated to the special equity reserve account by a shareholder shall always remain attached to the shares held by such shareholder on which it has been allocated, and shall be reimbursed or otherwise distributed solely to the owner of such shares at the time of reimbursement or distribution, who shall have exclusive rights to such special equity reserve amount.

No amount may be paid into or out of any share premium account or any special equity reserve account without the unanimous consent of the shareholders, in general meeting or by way of written resolutions, such resolutions to state the amounts to be contributed or to be distributed and to which shares such amounts are attached.

The share register of the Company will record the amounts standing, from time to time, to the credit of the share premium account and/or the special equity reserve account and shall indicate to which shares such amounts are attached. Any and all updates to the share register to reflect contributions to or payments or distributions from the share premium account or special equity reserve account shall require the signature of each shareholder (or a shareholder's duly appointed representative).

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

For the avoidance of any doubt, any transfer of shares shall include any amounts standing to the credit of the share premium account and the special equity reserve account which are attached to those shares.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this Article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any manager at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date and time set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and agree on the agenda of the meeting. The notice may be waived by consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxy, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority of the members of the Board of Managers.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by each of the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders on the basis of a statement of accounts showing that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2013.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
SBM Holding Luxembourg S.à r.l., prenamed	20.000	USD 20.000,00
Total	20.000	USD 20.000,00

The amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20.000,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500,-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following person is appointed as sole manager of the Company for an unlimited period of time:

Mr. Philippe Baffreau, tax manager, born on October 2, 1977 in Bordeaux (France), residing c/o Single Buoy Moorings Inc, 24, Avenue de Fontvieille, MC-98000 Monaco, Monaco.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 19, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, she signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douze du mois d'avril.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

SBM Holding Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existant en vertu des lois du Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172142;

ici représentée par Melle Euryale Didillon, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 avril 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Alfa Lula Alto S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

L'objet social de la Société consiste aussi en l'achat, la vente, la réception, la mise à disposition en «leasing», la location, la sous-location et/ou l'exploitation de bateaux et tout équipement offshore ou maritime ainsi que toutes les opérations commerciales et financières s'y rattachant directement ou indirectement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,00) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Toute prime d'émission versée en plus de la valeur nominale de toute part sociale émise sera allouée au compte de prime d'émission. Toute prime d'émission ainsi versée lors de la souscription de parts sociales sera considérée comme étant automatiquement attachée et restera toujours attachée aux parts sociales pour lesquelles la dite prime a été payée et sera remboursable ou autrement distribuable exclusivement au détenteur de ces parts sociales au moment d'un tel remboursement ou d'une telle distribution, celui-ci disposant de droits exclusifs sur cette prime.

Un compte d'apport en capitaux propres non rémunérés par des titres pourra aussi être créé (compte 115 «apport en capitaux propres non rémunérés par des titres» du Plan Comptable Normalisé Luxembourgeois créé par le règlement Grand-Ducal du 10 juin 2009), auquel des apports en capital pourront être réalisés sans émission de part sociale. Tout apport payé et alloué au compte d'apport en capitaux propres non rémunérés par des titres par un associé restera attachée aux parts sociales détenues par cet associé auxquelles il a été alloué, et sera remboursable ou autrement distribuable exclusivement au détenteur de ces parts sociales au moment d'un tel remboursement ou d'une telle distribution, celui-ci disposant de droits exclusifs sur ce compte.

Aucune somme ne pourra être versée sur ou distribuée à partir de l'un quelconque des comptes de prime d'émission ou de l'un quelconque des comptes d'apport en capitaux propres non rémunérés par des titres sans le consentement unanime des associés pris lors d'une assemblée générale ou par voie de résolutions écrites, ces résolutions devant établir les montants qui seront apportés ou distribués et les parts sociales sur lesquelles ces montants seront attachés.

Le registre d'associés de la Société enregistrera les montants qui auront été crédités au compte de prime d'émission et/ou compte d'apport en capitaux propres non rémunérés par des titres et indiquera les parts sociales sur lesquelles ces montants sont attachés. Toute mise à jour du registre d'associés reflétant les apports ou les paiements ou les distributions réalisés à partir du compte de prime d'émission ou du compte d'apport en capitaux propres non rémunérés par des titres nécessitera la signature de chacun des associés (ou d'un représentant dûment mandaté).

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Pour éviter toute confusion, tout transfert de parts sociales inclura les montants enregistrés au crédit du compte de prime d'émission et du compte d'apport en capitaux propres non rémunérés par des titres qui sont attachés à ces parts sociales.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent Article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et approuvent son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télécopie ou courrier électronique.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple des membres du Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun des membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
SBM Holding Luxembourg S.à r.l., prénommée	20.000	USD 20.000,00
Total	20.000	USD 20.000,00

Le montant de vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

M. Philippe Baffreau, tax manager, né le 2 octobre 1977 à Bordeaux (France), résidant chez Single Buoy Moorings Inc, 24, Avenue de Fontvieille, MC-98000 Monaco, Monaco.

2. L'adresse du siège social est fixée au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Didillon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 avril 2013. Relation: EAC/2013/5070. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051789/379.

(130064100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

CABT, Centrale d'achat de Bois Tropicaux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5422 Bech-Kleinmacher, 4, rue Scheuerberg.

R.C.S. Luxembourg B 176.796.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le onzième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Madame Christinne OELBRANDT, gérante, née le 3 décembre 1969 à Sint-Gillis-Waas (Belgique), demeurant à L-5422 Bech-Kleinmacher, 4, rue Scheuerberg;

- Monsieur Filip D'HAESELEER, gérant, né le 20 décembre 1966 à Aalst (Belgique), demeurant à L-5422 Bech-Kleinmacher, 4, rue Scheuerberg.

I.- Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'ils sont les seuls associés de la société «MH WOOD» (nouvelle dénomination «Centrale d'Achat de Bois Tropicaux» en abrégé «CABT»), une société privée à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège social à B-9420 Erpe-Mere, Joseph Cardijnstraat 3, inscrite au Registre des personnes morales en Belgique à Dendermonde sous le numéro RPM 0464.994.838, constituée suivant acte reçu par Maître Christian De Wulf, Notaire ayant résidé à Dendermonde, en date du 4 janvier 1999, publié à l'Annexe au Moniteur belge du 23 janvier 1999 sous le numéro 990123-395.

II.- Le capital social de la Société est fixé à trois million trois cent vingt mille sept cent soixante-neuf euros et soixante cents (EUR 3.320.769,60) divisé en cent trente-trois mille neuf cent deux (133.902) parts sociales sans mention de la valeur nominale, toutes entièrement libérées et appartenant aux associés comme suit:

- Madame Christinne OELBRANDT, pré-qualifiée, trois cent soixante-quinze parts sociales 375

- Monsieur Filip D'HAESELEER, pré-qualifié, cent trente-trois mille cinq cent vingt-sept parts sociales 133.527

Total: cent trente-trois mille neuf cent deux parts sociales 133.902

III. Les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes, qu'ils ont demandé au notaire d'acter comme suit:

Ordre du jour

1. Confirmation du transfert du siège social statutaire, de la direction effective, de l'administration centrale et du principal établissement vers le Luxembourg, conformément aux décisions prises par la dernière assemblée générale extraordinaire des associés tenue en Belgique, avec prise d'effet de cette confirmation à la date de la dernière assemblée générale extraordinaire des associés tenue en Belgique, adoption par la société de la nationalité luxembourgeoise, et soumission de la société au droit luxembourgeois;

2. Adoption de la forme d'une société à responsabilité limitée par la Société;

3. Changement de la dénomination sociale de «MH WOOD» en «Centrale d'achat de Bois Tropicaux» en abrégé «CABT»;

4. Refonte des statuts de la Société pour les rendre conformes à la législation luxembourgeoise;

5. Ouverture de l'exercice social avec effet rétroactif, conforme aux décisions prises par la dernière assemblée générale extraordinaire des associés tenue en Belgique;

6. Nomination de Madame Christinne OELBRANDT et Monsieur Filip D'HAESELEER en tant que gérant administratif et gérant technique de la société pour une durée indéterminée;

7. Divers.

Expose

Les associés déclarent que la société entend transférer son siège statutaire et effectif vers le Luxembourg.

Dans une assemblée générale des associés tenue à Vilvoorde par-devant Maître Frederika LENS, notaire associé de résidence à Vilvoorde, membre de la société civile à la forme d'une société privée à responsabilité limitée «Frederika Lens & Jo Abbeloos, notaires associés», en date du 7 février 2013, les associés avaient décidé par vote unanime le transfert du siège social, du siège statutaire et du siège effectif de la société vers le Grand-Duché de Luxembourg. Une photocopie du projet de procès-verbal de cette assemblée, déposée au Moniteur Belge en date du 25 février 2013, restera annexée au présent acte.

La présente assemblée a pour objet de confirmer le transfert du siège social statutaire, de la direction effective, de l'administration centrale et du principal établissement vers le Luxembourg, conformément aux décisions prises par la dernière assemblée générale extraordinaire des associés tenue en Belgique, avec prise d'effet de cette confirmation à la date de la dernière assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en Belgique, sur base de la loi luxembourgeoise, le tout sans dissolution de la société mais au contraire avec maintien de la personnalité juridique.

Par ce transfert, la totalité du patrimoine, actif et passif de la société, sans exception, est transféré au Luxembourg ensemble avec la personnalité juridique, laquelle reste maintenue sans changement.

Les associés après en avoir délibéré et après l'examen des différents points à l'ordre du jour, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de confirmer le transfert du siège social statutaire, de la direction effective, de l'administration centrale et du principal établissement vers Luxembourg, conformément aux décisions prises par la dernière assemblée générale extraordinaire des associés tenue en Belgique, avec prise d'effet de cette confirmation à la date de la dernière assemblée générale extraordinaire des associés tenue en Belgique, sans dissolution de la société mais au contraire avec maintien de la personnalité juridique de sorte que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effectif de la société est transféré de B-9420 Erpe-Mere, Joseph Cardijnstraat 3 à L-5422 Bech-Kleinmacher, 4, rue Scheuerberg, y compris l'universalité de ses actifs et passifs.

Deuxième résolution

Les associés décident que la Société adoptera la forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois.

Troisième résolution

Les associés décident de changer la dénomination sociale de la Société de «MH WOOD» en «Centrale d'achat de Bois Tropicaux» en abrégé «CABT».

Quatrième résolution

Les associés décident de procéder à une refonte complète des statuts de la Société pour les mettre en concordance avec la législation luxembourgeoise, cette refonte comprenant une reformulation de l'objet social de la société.

Au vu de ce qui précède, les associés décident que lesdits statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet toutes les activités propres à une centrale d'achat de bois.

Elle pourra également prester des services de commissionnement dans la commercialisation de bois et de «Management fees» pour les autres sociétés du groupe.

La Société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets, marques, modèles, ou autres droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «Centrale d'achat de Bois Tropicaux» en abrégé «CABT».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Schengen.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à trois million trois cent vingt mille sept cent soixante-neuf euros et soixante cents (EUR 3.320.769,60) divisé en cent trente-trois mille neuf cent deux (133.902) parts sociales sans mention de la valeur nominale, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, soit par la signature individuelle du gérant technique soit par la signature conjointe de deux gérants dont celle du gérant technique.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Cinquième résolution

Les associés décident l'ouverture de l'exercice social, conformément aux décisions prises par la dernière assemblée générale extraordinaire des associés tenue en Belgique, avec prise d'effet de cette ouverture d'exercice social, à la date de la dernière assemblée générale extraordinaire des associés tenue en Belgique.

Sixième résolution

Les associés décident de nommer, pour une durée indéterminée en tant que gérants de la Société:

- Madame Christinne OELBRANDT, gérante, née le 3 décembre 1969 à Sint-Gillis-Waas (Belgique), demeurant à L-5422 Bech-Kleinmacher, 4, rue Scheuerberg, en tant que gérante administrative de la Société;

- Monsieur Filip D'HAESELEER, gérant, né le 20 décembre 1966 à Aalst (Belgique), demeurant à L-5422 Bech-Kleinmacher, 4, rue Scheuerberg, en tant que gérant technique de la Société.

La Société est valablement engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle du gérant technique soit par la signature conjointe de deux gérants dont celle du gérant technique.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. OELBRANDT, F. D'HAESELEER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 15 avril 2013. Relation: DIE/2013/4821. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 24 avril 2013.

Référence de publication: 2013053250/215.

(130065113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

Belissima, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8280 Kehlen, 8, rue de Mamer.
R.C.S. Luxembourg B 164.832.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050441/10.

(130062351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Bellagio, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 56, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 161.356.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050442/10.

(130062352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Betula S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 42.480.

Le Bilan au 31.03.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050445/10.

(130061933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Bamboleo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 105.183.

Le bilan de la société au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013050437/12.

(130061709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Bowlingcenter Fuussekaul, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9156 Heiderscheid, 4, Fuussekaul.
R.C.S. Luxembourg B 108.645.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050457/10.

(130062042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Brasserie Georges VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 5, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 30.012.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/04/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2013050458/12.

(130061592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Boucherie-Traiteur Schmit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9260 Diekirch, 5, rue du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 142.913.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050456/10.

(130062039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Soudinvest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, 103, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 176.761.

STATUTS

L'an deux mille treize, le cinq avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Serdar BEKTAS, gérant, né à Ortakoy (Turquie), le 10 février 1977, demeurant à F-57320 Bouzonville, 2, rue de l'École (France), ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Le comparant a, par son mandataire, requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts dénommée: SOUDINVEST SA.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi dans la commune de Dudelange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet le commerce local, intracommunautaire et à l'exportation en gros et demi-gros de toutes marchandises et matières premières locales, intracommunautaire et d'importation. La société a en particulier pour objet le commerce de consommables et d'outillages dans le secteur de la soudure industrielle.

La Société a encore pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur et s'entend par là se prévaloir du régime «SOPARFI» en vigueur au Luxembourg.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Art. 7. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit, pour les actes relevant de la gestion journalière, par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 9. L'année sociale commence le premier avril de chaque année et finit le trente et un mars de l'année suivante.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois d'août à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 12. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription et Libération

Le capital social a été souscrit par le comparant Monsieur Serdar BEKTAS, préqualifié.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

68765

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.150,- EUR.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 mars 2014.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2014.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant le comparant, ès-qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Comme autorisé par la loi et les présents statuts, Monsieur Serdar BEKTAS, gérant, né à Ortakoy (Turquie), le 10 février 1977, demeurant à F-57320 Bouzonville, 2, rue de l'École (France), est nommé à la fonction d'administrateur unique, lequel disposera des pouvoirs les plus dévolus du Conseil d'administration.

Deuxième résolution

FIDEXAL S.E.C., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Metz/Moselle (France), sous le numéro 200 B 473, avec siège social à F-57070 Metz, 7, rue André Marie Ampère, est nommée la fonction de commissaire aux comptes.

Troisième résolution

Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2017.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-3515 Dudelange, 103, route de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 avril 2013. Relation GRE/2013/1530. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 23 avril 2013.

Référence de publication: 2013053025/125.

(130064268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Traxys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 90.829.

Extrait du Conseil de Gérance du 1^{er} février 2013

- 1) Le Conseil accepte la démission de Monsieur Richard Weinberg de sa fonction de gérant en date du 31 janvier 2013.
- 2) Le Conseil accepte la nomination en tant que gérante de Mme Laura D'Antonio, née le 25 juin 1983 à New York, USA avec adresse professionnelle à 505 Park Avenue, 21st floor, USA - New York, NY 10022, avec effet au 1^{er} février 2013.

Pour extrait conforme

S. Weber

Le Secrétaire

Référence de publication: 2013053052/15.

(130064941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Noremars S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 66, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 102.314.

L'an deux mille treize, le quinzième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société NOREMAR S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec siège social à L-9753 Heinerscheid, 66, Hauptstrooss, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte de Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 3 juin 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 25 août 1993, numéro 387, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.314. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 16 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 28 mars 2011, numéro 578.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires est ouverte à 9.15 heures sous la présidence de Mr Marc REIFF, commerçant, demeurant à L-9208 Diekirch, 24, rue Jean l'Aveugle,

qui désigne comme secrétaire Mr José BONAVENTURE, comptable, demeurant à Avenue Léonard Legras 18c, B-4845 SART-LEZ-SPA (Belgique).

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires choisit comme scrutateur Mr Marc REIFF, commerçant, demeurant à L-9208 Diekirch, 24, rue Jean l'Aveugle.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Après confirmation du rachat de soixante-treize mille quatre cents (73.400) actions, constatation de la détention par la Société de soixante-treize mille quatre cents (73.400) actions, sans désignation de la valeur nominale, émises par la Société;

2. Réduction du capital social souscrit de la Société d'un montant de deux millions deux cent cinquante-quatre mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf euros et soixante-quinze cents (EUR 2.254.299,75), afin de le réduire de son montant actuel de deux millions cinq cents mille euros (EUR 2.500.000,-) à un montant de deux cent quarante-cinq mille sept cents euros et vingt-cinq cents (EUR 245.700,25) et annulation de soixante-treize mille quatre cents (73.400) actions;

3. Fixation du montant du capital social souscrit de la Société à deux cent quarante-cinq mille sept cents euros et vingt-cinq cents (EUR 245.700,25) représentée par huit mille (8.000) actions sans désignation de la valeur nominale;

4. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter la réduction de capital ci-dessus;

5. Acceptation de la démission de Monsieur Mario REIFF et de Monsieur Marc REIFF en tant qu'administrateurs et administrateurs-délégués de la Société;

6. Nomination de Madame Edith REIFF en tant qu'administrateur unique de la Société;

7. Divers.

(ii) Les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre de actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Après avoir confirmé le rachat de soixante-treize mille quatre cents (73.400) actions, l'assemblée générale des actionnaires décide de constater la détention par la Société de soixante-treize mille quatre cents (73.400) actions, sans désignation de la valeur nominale, émises par la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de réduire, avec effet immédiat, en conformité avec les dispositions légales de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le capital social souscrit de la Société d'un montant de deux millions deux cent cinquante-quatre mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf euros et soixante-quinze cents (EUR 2.254.299,75) afin de le réduire de son montant actuel de deux millions cinq cents mille euros (EUR 2.500.000,-) à un montant de deux cent quarante-cinq mille sept cents euros et vingt-cinq cents (EUR 245.700,25), et d'annuler de manière correspondante soixante-treize mille quatre cents (73.400) actions de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de fixer, avec effet immédiat, le montant du capital social souscrit de la Société à deux cent quarante-cinq mille sept cents euros et vingt-cinq cents (EUR 245.700,25) représentée par huit mille (8.000) actions sans désignation de la valeur nominale.

Quatrième résolution

A la suite des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale des actionnaires décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5 §1. „Das gezeichnete Aktienkapital beträgt ZWEI HUNDERT FÜNFUNDVIERZIG TAUSEND SIEBEN HUNDERT EURO UND FÜNFUNDZWANZIG CENTS (EUR 245.700,25), eingeteilt in ACHT TAUSEND (8.000) Aktien ohne Nennwert.“

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'accepter les démissions, avec effet immédiat, de Monsieur Mario REIFF, demeurant à L-9232 Diekirch, 49, Am Floss et de Monsieur Marc REIFF, demeurant à L-9208 Diekirch, 24, rue Jean l'Aveugle, en tant qu'administrateurs et administrateurs-délégués de la Société.

L'assemblée générale décide de leur donner décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date des présentes.

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer Madame Edith REIFF, avocat à la cour, demeurant à L-9252 Diekirch, 23, rue Kockelberg, en tant qu'administrateur unique de la Société.

La durée du mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2018, à moins qu'une assemblée générale des actionnaires n'en décide autrement.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.35 heures.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société suite au présent acte sont estimés à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux Membres du Bureau, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. REIFF, J. BONAVENTURE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 16 avril 2013. Relation: DIE/2013/4882. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25 avril 2013.

Référence de publication: 2013053525/98.

(130065376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

LBC II Goodwater Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 172.605.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66287 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013054168/10.

(130066785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Laure Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 53.484.

Les documents de clôture de l'année 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mersch, le 25 avril 2013.

Référence de publication: 2013054167/10.

(130066574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Africa Agriculture and Trade Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 162.831.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eight of March.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg-City.

Is held an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of "Africa Agriculture and Trade Investment Fund" (hereinafter the "Fund"), which is an investment company with variable capital - specialised investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé or SICAV-FIS) within the meaning of the law of 13 February 2007 on specialised investment funds, as amended, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 31, Z.A Bourmicht, L-8070 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 162.831 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 9 August 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 22 August 2011, numbers 1918 and 1919.

The Articles of Incorporation have been lastly amended by a deed of the undersigned notary dated 21 September 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 31 October 2012, number 2679.

The Meeting was opened by Francis PEDRINI, professionally residing in Luxembourg, having been appointed chairman, who appointed as secretary Jean-Yves CORNEAU, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Jean-Yves CORNEAU, professionally residing in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the Meeting is the following:

1. Amendments to the definition of the Prohibited Person(s) to include the natural person in this definition;
2. Amendments to article 11 to provide for a maximum limit of one hundred (100) different Eligible Investors;
3. Amendments to the payment waterfall and corresponding amendments to article 12 to establish 31 March of each year as year end;
4. Amendments to article 26 to set the annual general meeting of the Shareholders on the 27th September of each year at 11 a.m.;
5. Amendments to article 28 concerning the Accounting Year to determine the Accounting Year as starting on 1st April of each year and terminating on the 31st March of the following year.
6. Addition of a transitory disposition to mention that prior to a change of financial year as implemented on 28 March 2013, the financial year of the Fund commenced on 1 January of each year and terminated on 31 December of the same year. As a consequence of such change, there is an annual general meeting for the financial year that commenced on 1 January 2012 and terminated on 31 December 2012 but also for the financial year commenced on 1 January 2013 and terminated on 31 March 2013 which shall be held at the registered office of the Fund, or at such other place in the borough of Bertrange as may be specified in the notice of meeting, on the twenty-seventh (27th) day of June 2013 at 11.00 a.m. (Luxembourg time).

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the Meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders, after having been signed 'ne varietur', will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, shareholders holding shares representing 100% of the Fund's share capital are present or represented at the Meeting.

IV. Accordingly, as all the Fund's shareholders are present or represented, said shareholders may waive the convening formalities, which they do. As a consequence, the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the Meeting took the following resolutions:

First resolution

The Meeting RESOLVES to amend the definition of the Prohibited Person(s) to include the natural person in this definition.

This definition should read:

"Prohibited Person(s)" Any person, firm, partnership or corporate body:

- (i) which is a natural person; and/or
- (ii) which is not an Eligible Investor and/or does not form part of another category of Investors as determined by the Board and described in the Issue Document and the Articles; and/or
- (iii) which is named on lists promulgated from time to time by the European Union, the European Commission and/or by the United Nation Security Council or any of its committees pursuant to a Financial Sanctions List or to resolutions issued under Chapter VII of the United Nations Charter as amended or replaced from time to time; and/or
- (iv) which, if it were to hold Shares, such holding may, in the sole opinion of the Board, (x) be detrimental to the interests of the existing Shareholders or the Fund, (y) may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or otherwise, and/or (z) result in the Fund becoming exposed to tax disadvantages, fines or penalties that it would not have otherwise incurred

Second resolution

The Meeting RESOLVES to amend article 11 to provide for a maximum limit of one hundred (100) different Eligible Investors and to give it the following wording:

" Art. 11. Restrictions on Ownership of Shares and Transfer of Shares.

Art. 11.1. Restriction on ownership of Shares. Shares are available only to Eligible Investors within the meaning of article 2 of the Law of 13 February 2007 and for a maximum number of one hundred (100) different Eligible Investors.

The Fund may restrict or prevent the ownership of Shares in the Fund by any Prohibited Person.

For such purposes the Fund may:

A.- decline to issue any Shares and decline to register any transfer of Shares, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such Shares by a Prohibited Person; and

B.- at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of Shares on the register of Shareholders, to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shareholder's Shares rests in a Prohibited Person, or whether such registry will result in beneficial ownership of such Shares by a Prohibited Person; and

C.- decline to accept the vote of any Prohibited Person at any meeting of Shareholders of the Fund; and

D.- where it appears to the Fund that any Prohibited Person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of Shares, direct such Shareholder to sell his Shares and to provide to the Fund evidence of the sale within thirty (30) days of the notice. The Fund may in any case compulsorily redeem or cause to be redeemed from any Prohibited Person all Shares held by such Shareholder in the manner described in Article 9.5 hereof.

The exercise by the Fund of the power conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of Shares by any person or that the true ownership of any Shares was otherwise than appeared to the Fund at the date of any purchase notice, provided in such case the said powers were exercised by the Fund in good faith.

Art. 11.2. Transfer of Shares. Shares may only be transferred upon (i) delivery to the Fund or its Administrative Agent of a standard transfer form duly signed by the transferee and the transferor, (ii) acceptance by the Administrative Agent that the transferee is an Eligible Investor within the meaning of article 2 of the Law of 13 February 2007, (iii) acceptance of the new Shareholder by the Board the consent of which shall not be unreasonably withheld, and (iv) provide such information as is reasonably requested by the Board to ensure compliance with applicable laws and regulations (as may be further detailed in the Issue Document).

In principle, undrawn commitment (if any) for Shares under a commitment agreement entered into by a Shareholder cannot be transferred unless approved by the Board."

Third resolution

The Meeting RESOLVES to amend to the payment waterfall and to make corresponding amendments to article 12 to establish 31 March of each year as year end.

This article shall have the following wording:

" **Art. 12. Payment waterfall.** Within the Fund, the payment waterfall will be as follows:

Art. 12.1. Income Waterfall. For each Valuation Date, after accruing the Direct Operating Expenses, the investment management fee (to the extent payable) and any amounts due under the revolving credit facility, without taking into account the losses and/or the gains attributable to the Shares as described under Article 6 hereof, the year-to-date Net Investment Income (received and/or accrued in a given financial year) of the Fund will be allocated in the following order of priority:

1. If, due to unrealised or realised capital losses, the NAV of the sum of all Class C Shares is less than twenty-five per cent (25%) of the NAV of the sum of all Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares, allocation to Class C Shares pro rata to the NAV Deficiency Amount of each respective Tranche of Class C Shares, until the NAV of the sum of all Class C Shares is equal to twenty-five per cent (25%) of the NAV of the sum of all Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares, provided however that no Tranche of Class C Shares will be allocated an amount greater than the respective NAV Deficiency Amounts;

2. Allocation of the year-to-date Class A Target Dividends, pro-rata to the Class A Target Dividends for each Tranche of Class A Shares;

3. Allocation of the Target Dividend Deficiency Amounts for all Tranches of Class A Shares, if any, pro rata to the Target Dividend Deficiency Amounts for the respective Tranches of Class A Shares;

4. Allocation to such Tranches of Class A Shares showing a NAV Deficiency Amount, of the amounts available to balance the NAV Deficiency Amounts of such Tranches, pro rata to the NAV Deficiency Amounts of the respective Tranches of Class A Shares, such amounts being accumulated for such Tranches of Class A Shares;

5. Allocation of the year-to-date Class B Target Dividends, pro rata to the Class B Target Dividends for each Tranche of Class B Shares;

6. Allocation of the Target Dividend Deficiency Amounts for all Tranches of Class B Shares, if any, pro rata to the Target Dividend Deficiency Amounts for the respective Tranches of Class B Shares;

7. Allocation to such Tranches of Class B Shares showing a NAV Deficiency Amount, of the amounts available to balance the NAV Deficiency Amounts of such Tranches, pro rata to the NAV Deficiency Amounts of the respective Tranches of Class B Shares, such amounts being accumulated for such Tranches of Class B Shares;

8. Allocation of the year-to-date Class C Target Dividends, pro rata to the Class C Target Dividends for each Tranche of Class C Shares, such amounts being accumulated for such Tranches of Class C Shares (unless otherwise agreed on with the Board by the Investor);

9. Allocation of the Target Dividend Deficiency Amounts for all Tranches of Class C Shares, if any, pro rata to the Target Dividend Deficiency Amounts for the respective Tranches of Class C Shares, such amounts being accumulated for such Tranches of Class C Shares (unless otherwise agreed on with the Board by the Investor);

10. If, due to unrealised or realised capital losses, the NAV of the sum of all Class C Shares is less than one third of the NAV of the sum of all Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares, allocation to Class C Shares pro rata to the NAV Deficiency Amount of each respective Tranche, until the NAV of the sum of all Class C Shares is equal to one third of the NAV of the sum of all Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares, provided however that no Tranche of Class C Shares will be allocated an amount greater than the respective NAV Deficiency Amounts;

11. At the discretion of the Board, allocation to the Technical Assistance Facility of up to (zero point twenty per cent (0.20%) p.a. calculated based on the Total Assets;

12. Allocation of the Performance Fee based on performance targets as further described in the Issue Document;

13. Allocation of the complementary dividends for the Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares (to be accumulated for such Class C Shares unless otherwise agreed on with the Board by the Investor), pro rata to the respective Subscription amount of each respective Tranche at the beginning of the relevant financial year and by applying the following weighting factor to the respective amounts initially subscribed by the relevant Shareholder in such Classes: Class A Shares factor is one (1); Class B Shares factor is two (2), Class C Shares factor is four (4).

In case the year-to-date Net Investment Income is negative, such negative income will be allocated in the following order of priority:

(a) Allocation of the negative income to the Class D Shares up to the total Net Asset Value of the Class D Shares;

(b) Allocation of the negative income to the Class C Shares up to the total Net Asset Value of the Class C Shares;

(c) Allocation of the remaining negative income to the Class B Shares up to the total Net Asset Value of the Class B Shares;

(d) Allocation of the remaining negative income to the Class A Shares up to the total Net Asset Value of the Class A Shares.

The above income waterfall is to be applied prior to the allocation of the losses and/or the gains attributable to the Shares as described under Article 6.

Art. 12.2. Cash Waterfall. After paying the Direct Operating Expenses, the investment management fee (to the extent payable) and any amounts due under the revolving credit facility, the Board will pay any available cash from the operations of the Fund in the following order of priority, to the extent of the available cash and following any early/compulsory redemptions of the Shareholders:

1. Payment to a liquidity reserve account or liquidity reserve ledger of an amount necessary to establish a liquidity reserve of up to six hundred fifty thousand USD (USD 650,000). The liquidity reserve may be used by the Investment Manager to pay Direct Operating Expenses of the Fund;
2. Payment of annual Class A Target Dividends as of 31 March of each year, upon approval by the general meeting of Shareholders;
3. Payment of the Target Dividend Deficiency Amounts for the Class A Shares allocated to such Class A Shares as of 31 March of each year, upon approval by the general meeting of Shareholders;
4. Payment of redemption amounts for the Class A Shares on a "first matured, first redeemed" basis and for redemption amounts maturing on the same date, pro rata to the redemption amounts and at the same time payment of the redemption amounts for the Class D Shares referring to the redeemed Class A Shares pursuant to Article 9.4;
5. Payment of annual Class B Target Dividends for the Class B Shares as of 31 March of each year, upon approval by the general meeting of Shareholders;
6. Payment of the Target Dividend Deficiency Amounts for the Class B Shares allocated to such Class B Shares as of 31 March of each year, upon approval by the general meeting of Shareholders;
7. Payment of redemption amounts for the Class B Shares on a "first matured, first redeemed" basis and for redemption amounts maturing on the same date, pro rata to the redemption amounts and at the same time payment of the redemption amounts for the Class D Shares referring to the redeemed Class B Shares pursuant to Article 9.4;
8. Payment of redemption amounts for the Class C Shares on a "first matured, first redeemed" basis and for redemption amounts maturing on the same date, pro rata to the redemption amounts and at the same time payment of the redemption amounts for the Class D Shares referring to the redeemed Class D Shares pursuant to Article 9.4;
9. At the discretion of the Board, funding of the Technical Assistance Facility of up to zero point twenty per cent (0.20%) p.a. calculated based on the Total Assets of the Fund as per 31 March of each year;
10. Payment of the Performance Fee based on performance targets as described in the Issue Document;
11. Payment of the Performance Fee based on the Investment Manager's share of realised capital gains. This portion of the Performance Fee is paid by redeeming the Investment Manager's Class D Shares issued in accordance with Article 6.2 and maturing as described in the Issue Document;
12. Payment of complementary dividends for Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares as applicable as of 31 March of each year, upon approval by the general meeting of Shareholders.

The annual dividends (Target Dividends, complementary dividends and/or Target Dividend Deficiency Amounts), all as of 31 March of each year are approved by the general meeting of Shareholders. The Board shall recommend to the general meeting of Shareholders the amounts of complementary dividends, if any at all. Target Dividends will continue to accrue on matured Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares that have not been redeemed due to the lack of available cash.

Art. 12.3. Liquidation of the Fund. Upon liquidation of the Fund, the moneys will be distributed in the following order of priority to the extent of available cash in the Fund:

1. Payment of all liabilities related to Direct Operating Expenses (including provisions for future expenses related to the liquidation of the Fund), investment management fee (to the extent payable) and amounts due (principal and interest) under the revolving credit facility;
2. Payment of Class A Target Dividends pro rata to the Target Dividends for each Tranche of Class A Shares, upon approval by the general meeting of Shareholders;
3. Payment of the Target Dividend Deficiency Amounts for the Class A Shares, pro rata to the Target Dividend Deficiency Amounts for the respective Tranches of Class A Shares, upon approval by the general meeting of Shareholders;
4. Class A Shares at their respective NAV on liquidation (which will include the complementary dividend, if any);
5. Payment of Class B Target Dividends, pro rata to the Target Dividends for each Tranche of Class B Shares, upon approval by the general meeting of Shareholders;
6. Payment of the Target Dividend Deficiency Amounts for the Class B Shares, pro rata to the Target Dividend Deficiency Amounts for the respective Tranches of Class B Shares, upon approval by the general meeting of Shareholders;
7. Class B Shares at their respective NAV on liquidation (which will include the complementary dividend, if any);
8. Class C Shares at their respective NAV on liquidation (which will include the complementary dividend, if any);
9. Class D Shares at their NAV on liquidation.

Art. 12.4. Currency of Payment. If provided for in, and in accordance with the provisions of, the Issue Document, an Investor having paid for Shares in EUR pursuant to paragraph 7 of Article 8.1 hereof, will receive payment in EUR of the

Target Dividends, the complementary dividends and Target Dividend Deficiency Amounts determined in USD, exchanged at the USD/EUR exchange rate provided for in the Issue Document of the Fund."

Fourth resolution

The Meeting RESOLVES to amend article 26 to set the annual general meeting of the Shareholders on the 27th September of each year at 11.00 a.m. This article shall have the following wording:

" **Art. 26. General Meetings of Shareholders of the Fund.** The general meeting of Shareholders of the Fund shall represent the entire body of Shareholders of the Fund. Its resolutions shall be binding upon all the Shareholders regardless of the Class and/or Tranche of Shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Fund.

The general meeting of Shareholders shall meet upon call by the Board. A general meeting of Shareholders has to be convened at the written request of the Shareholders, which together represent one tenth (10%) of the Share Capital.

The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Fund, or at such other place in the borough of Bertrange as may be specified in the notice of meeting, on the twenty-seventh (27th) day of September of each year at 11.00 a.m. (Luxembourg time). If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Luxembourg business day. Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Shareholders shall meet in person, by video conference or by conference call upon call by the Board pursuant to a notice setting forth the agenda sent at least thirty (30) calendar days prior to the meeting to each registered Shareholder at the Shareholder's address in the register of Shareholders and, the case being, with a copy at such other address previously indicated by the relevant Shareholder. The agenda shall be prepared by the Board except in the instance where the meeting is called on the written demand of the Shareholders in which instance the Board may prepare a supplementary agenda.

Given that all Shares are in registered form, notices to Shareholders may be mailed by registered mail only. However, to the extent required by Luxembourg law, further notices will be published in the Mémorial and in Luxembourg newspapers.

If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, they can waive all convening requirements and formalities.

The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders in order to attend any meeting of Shareholders.

The business transacted at any meeting of the Shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each Share of whatever Class and/or Tranche is entitled to one vote in compliance with Luxembourg law and these Articles. Any Shareholder may participate in any general meeting of Shareholders by appointing another person as its proxy in writing or by pdf attached to an e-mail or facsimile transmission, who need not be a Shareholder and who may be a Director of the Fund.

Unless otherwise provided for by law or these Articles, general meetings of Shareholders, including annual general meetings, shall not validly deliberate unless at least fifty per cent (50%) of the issued Share Capital is either present or duly represented. If this condition is not satisfied, a second meeting may be convened, by means of registered mails sent at least eight calendar days before the meeting. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the portion of the capital represented.

Unless otherwise provided for by law or these Articles, resolutions of the general meeting of Shareholders, including annual general meetings, are passed by a two-third majority of the votes cast."

Fifth resolution

The Meeting RESOLVES to amend article 28 concerning the Accounting Year to determine the Accounting Year as starting on 1st April of each year and terminating on the 31st March of the following year.

This article shall have the following wording:

" **Art. 28. Accounting Year.** The accounting year of the Fund shall commence on 1st April of each year and shall terminate on the 31st March of the following year."

Sixth resolution

The Meeting RESOLVES to add a transitory disposition to mention that prior to a change of financial year as implemented on 31 March 2013, the financial year of the Fund commenced on 1 January of each year and terminated on 31 December of the same year. As a consequence of such change, there is an annual general meeting for the financial year that commenced on 1 January 2012 and terminated on 31 December 2012 but also for the financial year commenced on 1 January 2013 and terminated on 31 March 2013 which shall be held at the registered office of the Fund, or at such other

place in the borough of Bertrange as may be specified in the notice of meeting, on the twenty-seventh (27th) day of June 2013 at 11 a.m. (Luxembourg time).

Seventh resolution

The Meeting RESOLVES to implement the above various resolutions with effect on 31 March 2013.

"Transitory dispositions

Prior to a change of financial year as implemented on 28 March 2013, the financial year of the Fund commenced on 1 January of each year and terminated on 31 December of the same year. As a consequence of such change, there is a financial year that commenced on 1 January 2013 and that shall terminate on 31 March 2013 in respect of which an annual general meeting of Shareholders shall be held at the registered office of the Fund, or at such other place in the borough of Bertrange as may be specified in the notice of meeting, on the twenty-seventh (27th) day of June 2013 at 11.00 a.m. (Luxembourg time)."

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the board of the meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Signé: F. Pedrini, J.-Y. Corneau et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 avril 2013. Relation: LAC/2013/15722. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Référence de publication: 2013053151/294.

(130065438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

Lestrade International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 81.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013054170/10.

(130066267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

LYXOR Selection Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.801.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 25 avril 2013

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en avril 2014, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Stéphane AIDAN (Président du Conseil d'Administration), Jean-Marc STENGER et Eric TALLEUX.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en avril 2014, Deloitte Audit S.à.r.l., résidant professionnellement au 560, Rue de Neudorf, L-2220, Luxembourg, Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises Agrée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013054160/15.

(130066153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

LiMP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 164.840.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°25 du 4 janvier 2012.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LiMP S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013054156/14.

(130066356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Klover SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 162.760.

Décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 19 avril 2013.

Le Conseil d'Administration coopte comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Andrea Carini, employé privé, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31/12/2015.

Le Conseil décide de nommer Monsieur Andrea CARINI, Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2013054142/17.

(130066702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Morgan Stanley Luxembourg Equity Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 121.918.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of March.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-Sur-Alzette, (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared

Morgan Stanley Norton Investments Limited, a private limited company incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Legal Department, 25 Cabot Square LNCS/5, Canary Wharf, London E14 3QA and registered under number 04195086, here represented by Nuala Doyle, lawyer, professionally residing in Howald, by virtue of a proxy given on 22 March 2013.

The aforementioned proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, requested the undersigned notary to record the following:

A) The prenamed entity holds the entire share capital of Morgan Stanley Luxembourg Equity Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having an issued share capital of EUR 274,976,950 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121918 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, dated 26 November 2006, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 500 of 31 March 2007; the articles of incorporation (statuts) of the Company were amended for the last time pursuant a deed of the undersigned notary, on 10 January 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

B) The agenda of the present meeting is the following:

- Amendment of article 9 of the articles of incorporation so that it shall read as follows;

" **Art. 9.** The board of managers may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law). Such reserves or any funds standing to the credit of the Share Premium Account may be used by the board of managers to provide for setting off any realised or unrealised capital losses or for the payment of any dividend or other distribution. Furthermore, upon a decision of the board of managers, funds standing to the credit of the Share Premium Account may also be transferred to the legal reserve of the Company, such transfers to be effected on a pro rata basis in accordance with the Economic Capital (as defined below) of each shareholder.

The aggregate of the share capital and of the share premium attributable to a shareholder, together with any other capital contribution or reserve of the Company attributable to such shareholder, as the case may be, is called the "Economic Capital" of the respective shareholder."

Sole resolution

The sole shareholder resolves to amend 9 of the articles of incorporation of the Company such that it shall now read as follows:-

" **Art. 9.** The board of managers may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law). Such reserves or any funds standing to the credit of the Share Premium Account may be used by the board of managers to provide for setting off any realised or unrealised capital losses or for the payment of any dividend or other distribution. Furthermore, upon a decision of the board of managers, funds standing to the credit of the Share Premium Account may also be transferred to the legal reserve of the Company, such transfers to be effected on a pro rata basis in accordance with the Economic Capital (as defined below) of each shareholder.

The aggregate of the share capital and of the share premium attributable to a shareholder, together with any other capital contribution or reserve of the Company attributable to such shareholder, as the case may be, is called the "Economic Capital" of the respective shareholder."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, said proxyholder, signed together with the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour de mars.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Morgan Stanley Norton Investments Limited, une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au Legal Department, 25 Cabot Square LNCS / 5, Canary Wharf, London E14 3QA et enregistrée sous le numéro 04195086, ici représentée par Nuala Doyle, avocat, demeurant professionnellement à Howald, en vertu d'une procuration donnée le 22 mars 2013.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné et restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

A) L'entité pré-nommé détient la totalité du capital social de Morgan Stanley Luxembourg Equity Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social émis 274.976.950,- EUR et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 121918 (la "Société"), constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire demeurant à Niederanven, en date du 26 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 500 de 31 mars 2007; les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de notaire soussigné, le 10 janvier 2013, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

B) L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- Modification l'article 9 des statuts de sorte qu'il aura la teneur suivante:

« **Art. 9.** Le conseil de gérance peut créer les réserves en capital lui semblant appropriées (en sus de celles prévues par la loi). Lesquelles réserves ou les fonds figurant au crédit du Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales pourront être utilisées par le conseil de gérance pour compenser toutes pertes en capital réalisées ou non réalisées ou pour le

paiement de tout dividende ou pour toute autre distribution. En outre, sur décision du conseil de gérance, les fonds figurant au crédit du Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales peuvent également être transférés à la réserve légale de la Société, ces transferts doivent être effectués sur une base prorata du Capital Economique (tel que défini ci-dessous) de chaque associé.

La somme du capital social et de la prime d'émission attribuables à un associé, ainsi que tout autre apport en capital ou de la réserve de la Société attribuables à un tel associé, selon les cas, constitue le «Capital Economique» détenu par cet associé.»

Ceci ayant été exposé, la comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis du notaire soussigné d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier l'article 9 des statuts de sorte qu'il aura la teneur suivante:

« **Art. 9.** Le conseil de gérance peut créer les réserves en capital lui semblant appropriées (en sus de celles prévues par la loi). Lesquelles réserves ou les fonds figurant au crédit du Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales pourront être utilisées par le conseil de gérance pour compenser toutes pertes en capital réalisées ou non réalisées ou pour le paiement de tout dividende ou pour toute autre distribution. En outre, sur décision du conseil de gérance, les fonds figurant au crédit du Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales peuvent également être transférés à la réserve légale de la Société, ces transferts doivent être effectués sur une base prorata du Capital Economique (tel que défini ci-dessous) de chaque associé.

La somme du capital social et de la prime d'émission attribuables à un associé, ainsi que tout autre apport en capital ou de la réserve de la Société attribuables à un tel associé, selon les cas, constitue le «Capital Economique» détenu par cet associé.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que sur demande de la comparante, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Doyle, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 mars 2013. Relation: EAC/2013/4187. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013052830/116.

(130064413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Roquette Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 90.657.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 27 mars 2013

- L'assemblée reconduit les mandats de Mr Emmanuel de Geuser et de Mr Yannick Zigmann pour 3 ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

L'assemblée ratifie la nomination de Mr Christophe Roquette demeurant 3 Place du 8 Mai à Longvilliers, F - 62630 à en tant que nouvel administrateur pour 3 ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

- L'Assemblée reconduit DELOITTE SA en tant que Réviseur d'entreprises de la société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014 qui statuera sur les comptes 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2013052963/17.

(130064726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Prantomoda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 85A, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 159.824.

L'an deux mille treize, le vingt-trois avril

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Christian RICBOURG, demeurant professionnellement à L-4011 Esch-sur-Alzette, 85a, rue de l'Alzette,
- 2.- Madame Malika AKDIME, épouse de Monsieur Christian RICBOURG, demeurant professionnellement à L-4011 Esch-sur-Alzette, 85a, rue de l'Alzette, 3.- Mademoiselle Claire RICBOURG, demeurant professionnellement à L-4011 Esch-sur-Alzette, 85a, rue de l'Alzette.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée «PRANTOMODA S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 27, Avenue de la Gare, société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1218 du 7 juin 2011, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 159824.

Ensuite les comparants, agissant en leurs dites qualités, représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-1611 Luxembourg, 27, Avenue de la Gare à L-4011 Esch-sur-Alzette, 85a, rue de l'Alzette et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts."

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: RICBOURG Christian, AKDIME Malika, RICBOURG Claire, MOUTRIER Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24/04/2013. Relation: EAC/2013/5420. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 25 avril 2013.

Référence de publication: 2013053559/37.

(130065297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

Take Off Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 27, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 131.182.

L'an deux mille treize, le vingt-trois avril

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Christian RICBOURG, demeurant 85a, rue de professionnellement à L-4011 Esch-sur-Alzette, l'Alzette,
- 2.- Madame Malika AKDIME, épouse de Monsieur Christian RICBOURG, demeurant professionnellement à L-4011 Esch-sur-Alzette, 85a, rue de l'Alzette,
- 3.- Mademoiselle Claire RICBOURG, demeurant professionnellement à L-4011 Esch-sur-Alzette, 85a, rue de l'Alzette.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée «TAKE OFF SARL», établie et ayant son siège social à L-4011 Esch-sur-Alzette, 71, rue de l'Alzette, société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 1^{er} août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2181 du 3 octobre 2007, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 131182.

Ensuite les comparants, agissant en leurs dites qualités, représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-4011 Esch-sur-Alzette, 71, rue de l'Alzette à L-1611 Luxembourg, 27, Avenue de la Gare et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg."

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: RICBOURG Christian, AKDIME Malika, RICBOURG Claire, MOUTRIER Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24/04/2013 Relation: EAC/2013/5422 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 25 avril 2013.

Référence de publication: 2013053654/37.

(130065298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

Malinean S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 102.459.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 19 octobre 2010

1- Sont nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée devant se tenir en 2013:

- Maître Michaël Dandois, 48 Boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg

- Maître Antoine Meynial, 48 Boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg

- Monsieur Stéphane Warnier, 48 Boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg

2- L'assemblée décide de remplacer le commissaire aux comptes MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES Sarl par CHESTER & JONES Sarl, B 120.602, 62 route de Luxembourg L-4760 Pétange, jusqu'à l'assemblée devant se tenir en 2013.

Luxembourg.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013054196/17.

(130066521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

MGP Europe Parallel (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.150.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGP Europe Parallel (Lux) S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2013054208/12.

(130065886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

MGP Europe Parallel (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 114.150.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGP Europe Parallel (Lux) S.à r.l.
Delloula Aouinti
Gérante

Référence de publication: 2013054210/12.

(130065888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

MGP Europe Parallel (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 114.150.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGP Europe Parallel (Lux) S.à r.l.
Delloula Aouinti
Gérante

Référence de publication: 2013054207/12.

(130065885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

UPS Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 166.325.

Suite à la liquidation de la société, UPS International Investments LLC S.C.S. en date du 27 mars 2013 et à une décision du liquidateur en date du 14 mars 2013, l'associé unique de la Société est désormais le suivant:

- United Parcel Service of America, Inc., une incorporation, constituée et régie selon les lois du Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à l'adresse suivante: 55, Glenlake Parkway NE, GA 30328 Atlanta, Etats-Unis d'Amérique.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

United Parcel Service of America, Inc. 12.500 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

UPS Group Luxembourg S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2013054396/18.

(130066124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

WCC Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 114.577.

Monsieur Pierre Gervasi, résident professionnellement à 21, rue Balzac, bâtiment Etoile Saint Honoré, F-75008 Paris a démissionné de la position de gérant de classe B avec effet au 3 avril 2013.

Le conseil de gérance se compose désormais de

Michael Chidiac gérant de classe A

Marek Domagala gérant de classe A

Christophe Cahuzac gérant de classe A

Paul Davidson gérant de classe B

Pour extrait conforme
Christophe Cahuzac
Gérant de classe A

Référence de publication: 2013054421/18.

(130066591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

WCC Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 115.897.

Monsieur Pierre Gervasi, résident professionnellement à 21, rue Balzac, bâtiment Etoile Saint Honoré, F-75008 Paris a démissionné de la position de gérant de classe B avec effet au 3 avril 2013.

Le conseil de gérance se compose désormais de:

Michael Chidiac gérant de classe A

Marek Domagala gérant de classe A

Christophe Cahuzac gérant de classe A

Paul Davidson gérant de classe B

Pour extrait conforme
Christophe Cahuzac
Gérant de classe A

Référence de publication: 2013054423/18.

(130066661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Luxmob S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.413.

Extrait des résolutions écrites des membres du conseil de gérance prises en date du 22 mars 2013

Les membres du Conseil de Gérance décident à l'unanimité de transférer le siège social de la Société du 5, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Ils prennent acte que le siège social de INVESTMON S.À R.L., associé unique de la Société, a été transféré au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

L'adresse de Monsieur Silvio VENTURI est: 57 rue Grimaldi, bâtiment Le Panorama A-B, 98000 Monaco.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2013.

Pour extrait conforme
LUXMOB S.À R.L.

Référence de publication: 2013054858/18.

(130067394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Muscle Machine Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 115.562.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 19 avril 2013

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2017:

- Monsieur Pierre LENTZ, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L – 1653 Luxembourg;

- Monsieur Luc HANSEN, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L – 1653 Luxembourg,
Président;

- Monsieur Philippe PONSARD, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L – 1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2017:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Luxembourg, le 19 avril 2013.
 Référence de publication: 2013054874/19.
 (130067366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Metis Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.012.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
 R.C.S. Luxembourg B 163.315.

Les comptes annuels du 23 août 2011 au 31 août 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jorrit Cromptvoets
 Gérant de classe B

Référence de publication: 2013054869/12.

(130067149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

LTP INVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
 R.C.S. Luxembourg B 142.779.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 05 mars 2013 que:

- Ont été réélus au poste d'administrateurs:

* Mme Joëlle MAMANE, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc), le 14 janvier 1951, avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg.

* Mme Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc), le 22 Octobre 1966, avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg.

* Mr. Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc), le 18 décembre 1970 avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg.

- A été réélue au poste de commissaire:

* MONTBRUN REVISION Sàrl, RCS Luxembourg N° B 67501 avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle – Le Dôme - Espace Pétrusse L-1653 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2019.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013054848/23.

(130067544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Maj Invest Alternative, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
 R.C.S. Luxembourg B 169.902.

Faisant suite à l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2013, sont renommés

Administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2014:

M. Lars KROIJER

M. William JONES

M. Reginald DUQUESNOY

M. Jakob Haldor TOPSOE

Est renommé Réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2014:

KPMG Luxembourg S. à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013054860/18.

(130067132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Lloyds TSB International Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 7.635.

Faisant suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 Avril 2013, sont renommés administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2014:

- David Thomas
- Jacques Elvinger
- Sian Williams

sont élus administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 les personnes suivantes:

- Ross Willcox

11-12, Esplanade, St. Helier, Jersey, JE4 8ZU

- Mr. Clifford Marr

1, place Bel-Air CH-1211 Genève

les mandats des administrateurs suivants n'ont pas été renouvelés:

- Christopher Gowland;
- Peter Duynslaeger;

est réélu réviseur d'entreprises agréé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014:

- PricewaterhouseCoopers Société Coopérative

400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Avril 2013.

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2013054844/27.

(130067630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Medtronic IP Holding International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 351.487.474,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 152.796.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 20 avril 2013

En date du 20 avril 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

De nommer la personne suivante en tant que gérant de la classe A, avec effet au 20 avril 2013:

- Madame Sandrine Bruzzo, née le 7 septembre 1968 à Rochefort-sur-Mer (17), Charente Maritime en France, avec adresse professionnelle au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 20 avril 2013 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérants de classe A:

Monsieur Philippe van den Avenne

Madame Sandrine Bruzzo

Gérants de classe B:

Monsieur Gary L. Ellis

Monsieur Philip John Albert

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2013.
Medtronic AF Acquisition LLC
Medtronic CV, LLC

Référence de publication: 2013054883/25.

(130067389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Lux Consult Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-4831 Rodange, 146, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 151.143.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013054852/9.

(130067058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Sofilec, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 7.399.

Le bilan de Sofina S.A. du 31.12.2012 et la déclaration d'accord conformément à l'article 70 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013054340/10.

(130066279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Neinver Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.242.350,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.159.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 3 avril 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Erik Adam, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, 1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat;

2. acceptation de la démission de Gonzalo RODRÍGUEZ-FRAILE, avec adresse au 3, Chalet Augusta, 3963 Crans Sur Sierrre, Suisse, de son mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat;

3. nomination de Daniel Losantos Egea, avec adresse au 11, Francisca Delgado, 5º planta, 28108 Alcobendas, Madrid, Espagne, au mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

4. nomination de Grégory Ricci, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Référence de publication: 2013054220/19.

(130066438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

SOMALRE, Société de Réassurance Tarkett, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 27.313.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2013054345/10.

(130066676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Société Générale d'Investissement Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 161.339.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013054338/10.

(130066152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Soparsec S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 34.585.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013054347/10.

(130066227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Société Civile Immobilière Andama, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg E 890.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 avril 2013.

Référence de publication: 2013054337/10.

(130066425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Cadanor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.106.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050482/10.

(130061938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Café Planet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 68, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.310.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050483/10.

(130061631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.
